



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Risques sanitaires et économiques dans le domaine optique

Question écrite n° 11216

Texte de la question

M. Julien Guibert appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les risques sanitaires et économiques liés à la diffusion de lunettes et d'équipements d'optique vendus directement par des plateformes étrangères, notamment asiatiques, à des tarifs très inférieurs à ceux du marché français. Si l'argument du prix peut sembler attractif pour des ménages durement touchés par la dégradation du pouvoir d'achat, cette importation massive de dispositifs médicaux sans contrôle réel pose plusieurs questions majeures de santé publique. Ces produits échappent en effet à toute intervention d'un opticien diplômé, alors même que ces professionnels, dont la formation exige plusieurs années d'études spécialisées en optique, en physiologie de la vision et en montage de précision, sont les garants du bon ajustement, du centrage optique, de la conformité des verres et du respect des normes européennes. Le montage approximatif, la mauvaise géométrie ou la qualité incertaine des verres issus de plateformes non contrôlées peuvent provoquer troubles visuels, maux de tête, fatigue oculaire ou encore une aggravation de défauts de vision non détectés. Cette problématique intervient par ailleurs dans un contexte de tension croissante sur l'accès aux soins. Les territoires en situation de désert médical, dépourvus d'ophtalmologues en nombre suffisant, s'appuient de plus en plus sur le réseau national des opticiens, notamment indépendants, pour assurer un premier niveau de contrôle, d'accompagnement et de suivi visuel. Les évolutions récentes du cadre réglementaire ont par ailleurs confié à ces professionnels, dans certaines situations, la possibilité de renouveler et adapter des prescriptions, renforçant leur rôle dans le parcours de santé visuelle, en particulier dans les zones sous-dotées. Le maillage territorial des opticiens indépendants, déjà fragilisé par les déremboursements successifs et par la pression économique exercée par les grandes chaînes, est aujourd'hui directement menacé par cette concurrence étrangère non soumise aux mêmes obligations sanitaires, fiscales et professionnelles. L'affaiblissement de ce réseau de proximité priverait pourtant de nombreux territoires d'un acteur essentiel de l'accès aux soins visuels, aggraverait les inégalités territoriales et ferait peser sur les Français un risque sanitaire accru. Souhaitant concilier impératifs de sécurité sanitaire et pouvoir d'achat, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour garantir un contrôle effectif de la conformité des lunettes importées en direct depuis des plateformes étrangères ; informer clairement les consommateurs des risques associés à l'absence d'intervention d'un opticien diplômé et soutenir et protéger le réseau des opticiens indépendants, indispensable à l'accès aux soins, en particulier dans les territoires touchés par la pénurie de médecins et les déserts médicaux.

Données clés

Auteur : [M. Julien Guibert](#)

Circonscription : Nièvre (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11216

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 25 novembre 2025, page 9452